

XXXII. *Le TEMPS PASSE* (pp. 395-408).

Presque entièrement inventée, cette pièce n'entre que pour l'un de ses passages dans la catégorie des chants démarqués.

Dans son ensemble, c'est une manière d'apologie de l'ancien régime faite, non par des légitimistes titrés, mais chantée par des gens du peuple : meuniers, chiffonniers, laboureurs, tous d'accord pour regretter une époque où les dames de la noblesse comblaient de charités les mendicants qui se présentaient à la porte de leur manoir, servaient de médecins ou d'infirmières aux malheureux paysans ; une époque où les maîtres étaient pleins de compréhension à l'égard des tenanciers en retard dans le paiement de leurs fermages ; une époque, enfin, où les agents du fisc ne s'abattaient pas comme des corbeaux sur les biens du commun. Ce temps idyllique étant révolu, bien que les rois fussent revenus de l'exil, les hommes qui auraient improvisé ce chant sous les yeux de La Villemarqué, à Châteauneuf-du-Faou, montrent leurs compatriotes les larmes aux yeux, balançant un beau berceau d'ivoire et d'or, orné de clous d'argent... un berceau qui ne contient plus qu'un cadavre : celui d'un temps qui jamais ne reviendra.

Rien de plus éloigné qu'une telle pièce de l'inspiration populaire. Le peuple breton a rarement cherché dans de semblables abstractions de quoi nourrir ses peines ou de quoi les oublier.

Un « Second Laboureur » s'exprime ainsi dans *Le Temps passé*, faisant allusion à un hors-venu, lequel, naturellement, ne pouvait être animé des principes charitables propres aux gentilhommes du pays qui l'avaient précédé dans son manoir :

« L'année où ma mère devint veuve fut (...) une mauvaise année. Elle avait neuf enfants et pas de pain à leur donner.

Celui qui a, celui-là donnera, dit-elle; je vais trouver l'étranger.

— « Bonne santé à vous, maître de ce manoir. Je suis venue pour savoir si vous auriez la bonté de donner du pain (...) à mes neuf petits enfants qui n'ont pas mangé depuis trois jours.

« L'étranger répondit à ma pauvre mère (...) : — Va-t-en du seuil de ma porte, ou je lâche sur toi mon chien.

(...) Elle sortit et s'en allait en pleurant le long du chemin (...). A mi-chemin de chez elle, elle rencontra le seigneur comte de Pratuloh allant chasser la biche (...).

— « Ma bonne chère femme (...) pourquoi pleurez-vous ? — Je pleure à cause de mes enfants; je n'ai pas de pain à leur donner.

— Ma petite femme (...) voici de l'argent, allez en acheter.

« Que Dieu bénisse le seigneur comte ! Voilà des hommes sur ma parole (...). »

A quoi le « Troisième » et le « Quatrième » Laboureurs surenchérisent :

« Voilà des hommes qui ont bon cœur : ceux-là écoutent les gens de toute condition ... Ceux-là sont bons pour les malheureux laboureurs : Ce n'est pas eux qui les chasseraient (...) ».

Un chant populaire intitulé *Intanvez Tonkédek* ou *An Intanvez paour* (La veuve de Tonquédec, ou La Pauvre veuve) a été noté par Luzel et par de Penguern. La Villemarqué lui-même a eu connaissance de ce chant dont le thème est également celui d'une veuve, mère de trois enfants (non plus de neuf), durement renvoyée par un propriétaire sans entrailles, dont rien ne dit qu'il fût « étranger ». A son retour, entendant ses enfants crier la faim, elle s'apprête à les égorger lorsque le plus jeune, âgé de deux ou trois mois, se lève et supplie qu'on les épargne pour qu'ils aillent mendier là où personne ne les connaîtra. La femme s'endort sans avoir accompli son geste et reçoit pendant son sommeil la visite de son bon ange (ou de la vierge, suivant les versions), qui lui annonce que le seigle semé le matin même par son propriétaire sera mûr avant le jour, et qu'elle aura ainsi du pain frais pour ses enfants...

Le maître de la gwerz est donc devenu, par la plume de La Villemarqué, un étranger au pays — nécessairement sans pitié à l'égard des Bretons — et l'ange secourable a, de son côté, pris les traits du seigneur comte de Pratuloh (auquel la famille Hersart était alliée)... Ainsi, les naïfs couplets de *La pauvre veuve*, convenablement traités, pouvaient servir la conception aristocratique du *Barzaz-Breiz* et exprimer des sentiments xénophobes dont le peuple breton et sa littérature orale, pas plus que sa littérature écrite, n'ont jamais témoigné.

Bibliographie du TEMPS PASSE.

Collect. de Penguern. Biblioth. Nat., t. III, f° 102 : *Intanvez Tonkédek*.
F.-M. Luzel. *Gwerziou*, t. I, pp. 81-83 : *An Intanvez paour*.



La série des « Chants historiques » du recueil se termine avec *Le Temps passé*. Il semble inutile d'accorder une notice à chacun des « Chants de Fête et Chants d'Amour », dont la critique ne porterait que sur un plan littéraire.

C'est surtout en tant que *documents d'histoire* qu'il importait de considérer les poèmes de l'ouvrage, afin de savoir dans quelle mesure ils doivent être tenus pour authentiques; dans quelle mesure ils reflètent ou expriment les sentiments du peuple breton à travers les âges; dans quelle mesure également ils peuvent servir à l'étude de la langue bretonne.

Nous avons dû constater qu'aucun de ceux ayant un point de départ dans une collecte réelle n'a été publié tel qu'on devait le chanter à l'époque où il a été noté.